



VINÇOTTE CERTIGO - Association sans but lucratif
ORGANISME DE CONTROLE AGREE -
Siège social : Diamant Building - Boulevard A. Reyers 80 - B-1030 Bruxelles
Numéro d'entreprise : BE 0821.076.888 - Internet : www.vincotte.com

Safety, quality and environmental services

Contrat géré par : **SIEGE DU BRABANT**

Business Class Kantorenpark - Jan Olieslagerslaan 35 / B-1800 Vilvoorde

Tél. : - Fax : - E-Mail :

Personne à contacter : JANSSENS CHRISTOFFEL

• Nos coordonnées

Rapport N° : AUD / 19 / 70031225 / 00 / FR / 000

Réf. client : BTOCAUD

Réf. contrat :

• Vos coordonnées

Ref. :

• Données d'intervention

Lieu : avenue Louis Pierard 70, bte 4, 1140 Evere

Date : 24/02/2012

Effectuée par : AV4421 - JANSSENS CHRISTOFFEL

Jeannine Doppée

Prinsen van Hornelaan 6
3090 Overijse
Belgique

15001

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

INSTALLATION

Nom : Prénom :

Adresse : avenue Louis Pierard 70, bte 4, app. au 1re étage gauche CP: 1140 Commune : Evere
Tél. :

- Propriétaire ou gestionnaire

- Type de local

Unité d'habitation

BASE DE L'EXAMEN

- Règlement : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)
- Art 276bis : vente d'une unité d'habitation
- Art 86
- Art 271 bis
- Art 278

CONCLUSION

- L'installation existante n'est pas conforme au Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE).
- Le dispositif différentiel général ne peut pas être plombé.
- L'installation électrique doit être recontrôlée avant le date de l'acte + 18 mois.(*)

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation. Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité. Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.

Ing. J. Windey
Directeur Général

CONTENU DE L'EXAMEN

- Contrôle visuel

- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts directs.
- Mesures de protection contre les chocs électriques par contacts indirects.
- Etat (fixations, détérioration,...) du matériel électrique d'installation fixe.
- Matériel fixe ou à poste fixe pouvant présenter des dangers pour les personnes et des biens.
- Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités installés et les sections des circuits respectifs qu'ils protègent.
- Continuité des connexions équipotentielle (principale et supplémentaire) et des conducteurs de protection.

- Mesures - tests

- Résistance de dispersion de la prise de terre : 297 Ohm.
- Isolation général : 1,33 MOhm.

DONNÉES GÉNÉRALES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE

- Données du distributeur

| | |
|--------------------------|--------------------|
| N° EAN : | EAN non communiqué |
| Compteur kWh n° : | 5605298 |
| Index jour : | 60024 |
| Protection branchement : | 20 A |

- Données de l'installation

| | |
|---|-----------------------|
| Installation conçue pour une tension nominale de : | 3x230 V |
| Courant nominal maximum : | NA |
| Câble d'alimentation du tableau principal - type : | VOB |
| Câble d'alimentation du tableau principal - section : | 4 x 4 mm ² |
| Type de prise de terre : | barres / piquets |

- Description de l'installation

| | |
|-----------------------------------|----------------|
| Dispositif différentiel général : | - |
| Nombre de tableaux : | 3 |
| Nombre de circuits terminaux : | 2 + 1 + 3 |
| Tableau(x) : | voir annexe(s) |
| Schéma(s) de position : | voir annexe(s) |

INFRACTIONS - REMARQUES

- Nouvelle installation

| | |
|-------|-------|
| R-O-F | Néant |
|-------|-------|

- Installation existante

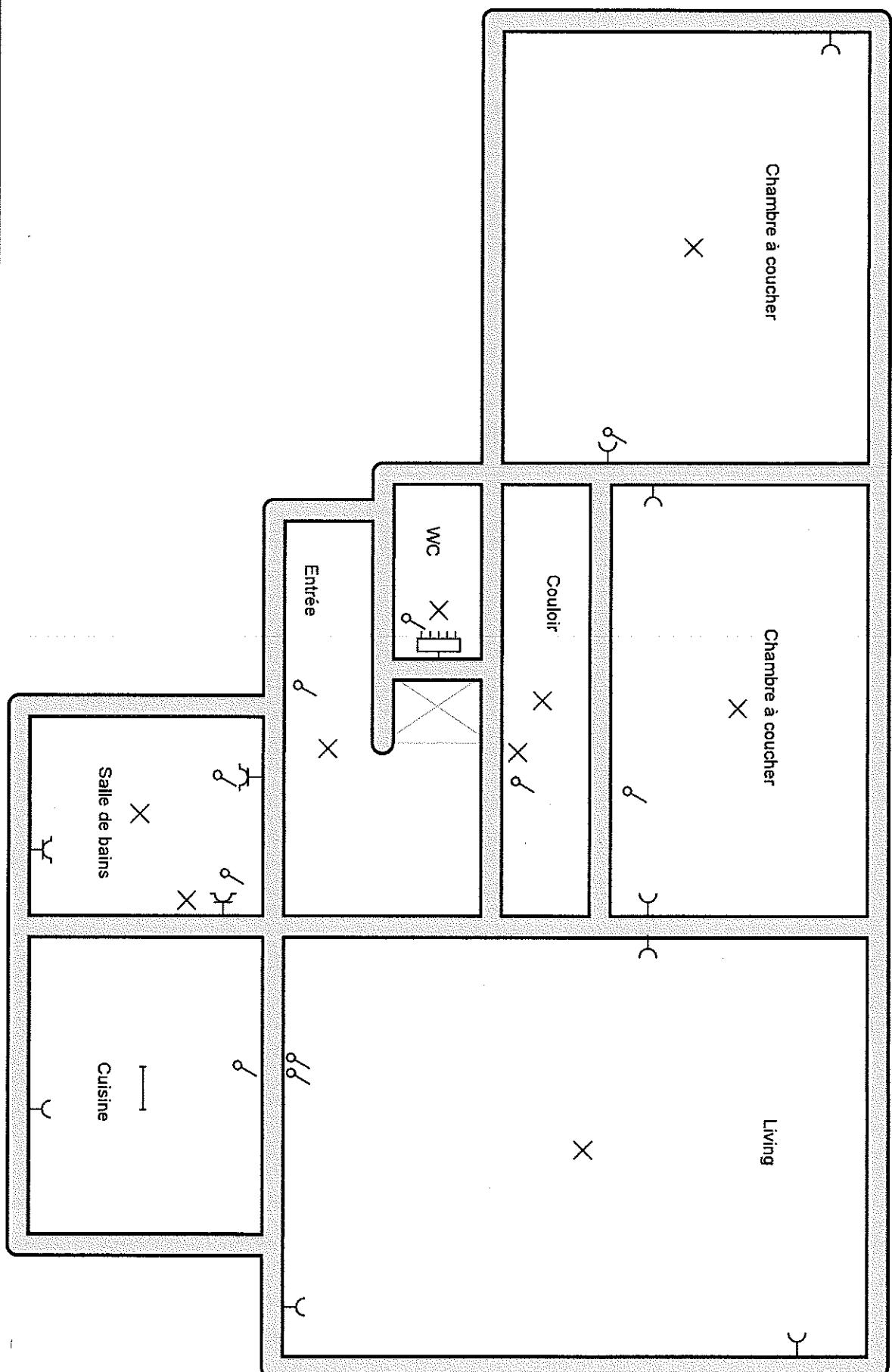
| | |
|----------|---|
| R-I-1203 | La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms (art. 86.07 du RGIE). |
| R-O-1301 | Réaliser les liaisons équipotentielle principales et leurs connexions (art. 72, 78.05 du RGIE). Conseil |
| R-I-1401 | Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation (art. 86.07 du RGIE). |
| R-I-1402 | Prévoir un interrupteur différentiel général d'une intensité nominale (In) de 40A minimum et de sensibilité de 300 mA maximum (art. 86.07, 248.02 du RGIE). |
| R-O-1406 | Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour la (les) salle(s) de bain (art. 86.08 du RGIE). Conseil |
| R-O-1407 | Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés (art. 86.08 du RGIE). Conseil |
| R-I-1501 | Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation (art. 16, 268-269 du RGIE). |
| R-I-1502 | Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation (art. 269 du RGIE). |
| R-I-1505 | Renseigner sur les schémas unifilaire(s) et de position les coordonnées de l'électricien, du propriétaire ainsi que l'adresse de l'installation (art. 269 du RGIE). |
| R-O-1061 | La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi. |
| R-O-1062 | Le pictogramme "danger électrique" doit être apposé de façon durable sur le tableau. |
| R-I-1610 | Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc. (art. 16, 252 du RGIE). |
| R-I-1708 | Adapter l'intensité nominale (In) du dispositif de protection, trop élevée pour la canalisation et/ou le récepteur installé en aval (art. 116, 117, 118 du RGIE). Je n'ai pas pu ouvrir le tableau (collé) dans l'appartement pour vérifier les sections, la nature et le type des canalisations électriques installées. Encore à vérifier. |
| R-I-1913 | Le degré de protection (IP) des appareils et/ou le matériel électrique installé est inadéquat pour le volume 2 de la salle d'eau (art. 19, 86.10 du RGIE). Machine à laver dans la salle de bains Supprimer les blocs multiprises à pose fixe: cuisine |
| R-I-F | Prévoir des fusibles de même intensité nominale et/ou de même type pour le circuit concerné. Le général dans la cave + les 2 circuits dans l'appartement |
| R-O-1071 | |



Page : 3 / 3
Rapport N° : AUD / 19 / 70031225 / 00 / FR / 000
Réf. contrat :

AUTRE(S) ANNEXE(S)

15001



Organisme Agréé
Vincotte Certigo V.Z.W.

Agent Visiteur
Christoffel Janssens, 4421



Lieu de l'Installation électrique
Jeanine Dopée
Avenue Louis Piérard 70 Boite 4
1140 Evere
Tél.: - GSM: -
Fax: -
e-mail: -

P-1/1
Schéma de position
Date: 24/02/2012
3 x 230V ~ 50Hz



Tableau : App. au 1re étage gauche

Localisation : Avenue Louis Piérard 70, bte 4, 1140 Evere

| Protection | | | | Canalisation | | Description |
|-----------------------|--------|-----------|--------|--------------|---------------|-------------|
| Disj. / Fus. | In (A) | Nbr pôles | Courbe | Type | Section (mm²) | |
| <u>Tableau cave</u> | | | | | | |
| 3x Disj. | 16/20 | I | | | 4 | général' |
| Interrupteur | | | | | | |
| 2x Disj. | 10 | I | | | 1,5 | vers garage |
| <u>Tableau 2 cave</u> | | | | | | |
| | Disj. | 25 | III | C | XVB | 6 cuisine |
| <u>Tableau app.</u> | | | | | | |
| | Disj. | 16/10 | I | | | ? |
| | Disj. | 16/6 | I | | | ? |
| 2x | Disj. | 15 | I | | | ? |

Je n'ai pas pu ouvrir le tableau dans l'appartement pour vérifier les sections,
la nature et le type des canalisations électriques installées